

**Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal****Étude du préavis N° 03/2017  
Budget de l'exercice 2018**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

MM.	Christian Gränicher	Denens, Président-rapporteur
	Reto Dorta	Tolochenaz
	Philippe Henriod	Vufflens-le-Château
	Christian Perret-Gentil	Vaux-sur-Morges
	Joseph Weissen	Morges

s'est réunie le mercredi 23 août à la salle de conférence de la station d'épuration de Morges pour l'examen du budget 2018, en présence de MM. Christian Maeder, Président du Comité de direction et Jérôme Azau, responsable des finances et informatique du Comité de direction, de M. Tony Reverchon, Directeur, ainsi que de Mme Brigitte Baumberger, Adjointe administrative. La Commission exprime ses remerciements à ces personnes pour les explications communiquées et leur disponibilité.

Le projet de budget 2018 a fait l'objet d'un examen approfondi. La Commission se plaît à relever les nombreux commentaires en marge qui fournissent des renseignements très détaillés sur tous les comptes présentant un écart sensible par rapport au budget 2017. Diverses dépenses ont soulevé quelques questions dont les réponses figurent ci-après.

**Généralités**

Le total des charges d'administration et d'exploitation de l'ERM budgétées pour 2018 se monte à CHF 3'997'400.--, soit une baisse de CHF 239'000.-- (-5.6%) par rapport à 2017. Après déduction des diverses recettes, le montant de la contribution à charge de l'ensemble des communes pour équilibrer le budget est de CHF 3'090'000.-- Hors TVA.--. Ceci représente une baisse sensible, expliquée ci-dessous, de CHF 269'000.-- (-8.0%).

**Administration générale**

Les coûts de l'administration sont budgétés pour 2018 à hauteur de CHF 359'100.--, en diminution de 23.0 % par rapport à 2017. Le changement en 2017 du parc informatique, l'acquisition d'un logiciel d'application pour l'exploitation et d'un logiciel d'application pour le réseau, expliquent cette diminution au budget.

## Finances

Les charges du poste des finances sont en baisse de 16.2%, soit CHF 433'900.-- contre CHF 518'000.-- en 2017. Cette baisse s'explique par des baisses des intérêts sur des comptes de crédit ainsi que d'un amortissement de la STEP inférieur de CHF 71'200.-- et à hauteur de CHF 378'900.-- au lieu de 450'100.-- en 2017.

## Exploitation

Le coût global d'exploitation s'élève à CHF 3'204'400.-- contre CHF 3'251'800.-- en 2017, soit une baisse de 1.5%. Pour la station d'épuration elle-même, une baisse de 5.0% est à signaler. Elle montre une baisse sur l'entretien et les réparations. Nouveauté au budget, la STEP de Colombier – Cottens a mandaté l'ERM pour la gestion de leur STEP par le personnel de l'ERM à hauteur de CHF 36'000.-- par année.

Les charges clarificateur et stations de relèvement ont augmenté de CHF 53'700.--. Cette augmentation est principalement due à l'entretien des équipements de la station de la Combaz et de la station en Vorzy.

## Investissements

A titre indicatif, le budget examiné comprend également un projet d'intention sur les investissements de la période 2018 – 2022. Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus pour 2018 s'élève à CHF 2'070'000.--.

## Conclusions

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-façture du budget qui lui a été soumis. En conséquence, la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2018 tel que présenté dans le préavis N° 03/2017, en votant les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 03/2017 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

### DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2018 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances

Le Président – rapporteur

Christian Gränicher

Denens, le 4 septembre 2017